C.O.P.F.R

مـــجلس هـــيئة الصيادلـــــة الصنـــــاع و الموزعـــــين

CONSEIL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS FABRICANTS ET REPARTITEURS

Histoire de l'industrie pharmaceutique au Maroc

COPFR - 2018

www.copfr.org

C.O.P.F.R
زاوية زنقة أبو حسن الصغير وابن كثير إقامة المولد II بولوك ب الطابق الثالث رقم 41 المعاريف - الدار البيضاء - الهاتف :04 / 01 23 99 22 05 - الفاكس : 19 17 99 22 05 - البريد الإلكتروني : copfrcasa@gmail.com
Angle Rue Abou Hassan Assaghir et Ibnou Katir - Résidance Al Mawlid II Bloc B, 3ème Etage N° 41 Mâarif Extension - Casablanca - Tél. : 05 22 99 23 01 / 04 - Fax : 05 22 99 17 19 - E-mail : copfrcasa@gmail.com

Histoire de l'industrie pharmaceutique au Maroc

Au lendemain de l'indépendance, le Maroc importait la quasi-totalité des médicaments nécessaires à la population et cela par l'intermédiaire de simples comptoirs commerciaux qui se chargeaient de leur répartition auprès des grossistes et des pharmacies.

Les grandes orientations du système de la santé au Maroc y compris celles relatives au développement du secteur pharmaceutique sous toutes ses composantes ont été décidées lors de la conférence nationale de la santé qui a eu lieu en avril 1959 sous la présidence effective de feu sa majesté le Roi Mohamed V.

Une année après cette conférence, c'est-à-dire en 1960, le dahir de février 1960 a été publié au publié au Bulletin Officiel et a permis de réglementer l'exercice pharmaceutique en encadrant la fabrication, la détention et la vente en gros des médicaments tout en garantissant la qualité, la sécurité ainsi que l'efficacité de ces derniers.

En 1965, la fabrication locale progressive des différentes formes pharmaceutiques est imposée par une circulaire ministérielle émanant du ministre de la Santé. L'importation ne pouvait alors être autorisée que pour les produits de faibles prévisions de volumes de vente ou des médicaments nécessitant une technologie sophistiquée et trop coûteuse.

En 1969 et toujours dans un souci de veiller sur le strict respect de la réglementation pharmaceutique tout en garantissant la qualité du médicament au Maroc que fut créé le Laboratoire National de Contrôle des Médicaments.

Ce dernier a été reconnu par la suite comme un laboratoire de référence pour l'OMS et fut accrédité également en 2007 par la Direction Européenne de la Qualité du Médicament et des soins de Santé pour faire ainsi partie du réseau européen des laboratoires officiels de contrôle des médicaments et pour être le seul laboratoire officiel dans la zone MENA (Middle East and the North of Africa) disposant de cette accréditation.

Cette stratégie a permis à notre pays de passer de 8 unités industrielles en 1960 à à 45 unités en 2016 pour permettre de couvrir aujourd'hui environ 70% des besoins du Maroc en médicaments en nombres d'unités au lieu de 15 % en 1960, et d'exporter environ 10% de la production locale.

L'industrie pharmaceutique marocaine constitue aujourd'hui un secteur important et stratégique pour l'économie nationale. Elle occupe la deuxième place à l'échelle du continent africain après l'Afrique du sud.

L’accès aux soins et le droit à la santé ont toujours été la préoccupation principale de l’état et ceci a été confirmé et renforcé suite à l’avènement de la nouvelle constitution en 2011.

En plus d’une industrie développée et répondant à une grande partie des besoins de la population en médicaments, le Maroc dispose d’un réseau de répartition de de 56 établissements pharmaceutiques grossistes – répartiteurs et de plus de 10000 pharmacies d’officine avec une disponibilité des médicaments 24H/24 et sur l’ensemble du territoire national.

En décembre 2006, la loi 17-04 portant code du médicament et de la pharmacie est publiée au Bulletin officiel. L’objectif principal pour le secteur de l’industrie et la répartition pharmaceutiques a été de renforcer et mettre à jour l’arsenal juridique pour accompagner le développement du secteur en garantissant la disponibilité, la sécurité et l’accessibilité au médicament.

C.O.P.F.R

2018